

LOURDES 2018 _ DON (66°/déductible) .

Si vous en avez la possibilité, MERCI de bien vouloir nous aider à inscrire les paroissiens malades ou hospitaliers ,qui ne peuvent assumer la totalité du coût de leur pèlerinage. En effet , l 'inscription n'est effective qu'à réception du règlement.

Avec notre sincère reconnaissance, car vous êtes souvent sollicités _ Claude et Marie-Thérèse (06 65 54 85 59)

Soutenir l' Hospitalité en faisant un DON ?

**L' HOSPITALITÉ A POUR VOCATION DE FAVORISER
L'ACCÈS DE TOUS AUX PÈLERINAGES DIOCÉSAINS à LOURDES**



TOUS LES DONS SONT LES BIENVENUS !

PAR AVANCE, NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE GENEROSITE.

NB : si vous êtes imposable, un certificat fiscal vous sera envoyé. 66% de votre don, étant déductible dans la limite de 20% de vos revenus.

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel :@

Je fais un don de :€

Chèque à l' ordre de *HNDL de Versailles*

(Hospitalité Notre Dame de Lourdes)

**A faire parvenir au Presbytère 4 rue Calmette 78370 Plaisir
ou à Marie – Thérèse et Claude 06 65 54 85 59**

